



LE CENTRE HOSPITALIER ARIÈGE-COUSERANS

RECRUTE UN-E PHARMACIEN-NE

REFERENT-E EN PHARMACIE CLINIQUE

Rejoignez le service pharmacie

Dr Maha Touaibia

Présidente de la CME par intérim
maha.touaibia@ch-ariège-couserans.fr

Olivier Pontès

Directeur
olivier.pontes@ch-ariège-couserans.fr

Dr Stéphanie Badré-Sentenac

Pharmacienne - cheffe de service
Responsable du dépôt de sang
s.badresentenac@ch-ariège-couserans.fr

Affaires médicales

affaires.medicales@ch-ariège-couserans.fr



Le CHAC, un établissement au cœur d'un environnement exceptionnel

Le Centre Hospitalier Ariège-Couserans (CHAC) est un établissement de 450 lits et places regroupant des activités de médecine, de chirurgie, d'obstétrique, de psychiatrie et de soins médicaux et de réadaptation.

Le CHAC est un établissement pavillonnaire situé sur un campus arboré de 19 hectares, au cœur du Couserans

(35 000 habitants), à proximité immédiate de la cité de

Saint-Lizier et de la ville de Saint-Girons. Il se trouve à la

confluence de 18 vallées des Pyrénées Ariégeoises : **un territoire**

à la fois dynamique et ressourçant, prêt à accompagner les

nouveaux arrivants dans leur installation.

Montagnes, nature, sport, culture et établissements scolaires garantissent une qualité de vie remarquable.

Non loin de la frontière espagnole, les stations de ski sont accessibles en quarante minutes, Toulouse en une heure, la mer Méditerranée en deux heures et l'océan Atlantique en deux heures et demi.



Présentation du service Pharmacie à usage intérieur (PUI)

- Equipe pharmaceutique constituée de 4 praticiens hospitaliers pour 3 ETP, d'une équipe de 8 préparateurs, 3 agents administratifs et 1 cadre de santé.
- PUI composée de 3 secteurs, le secteur médicament et dispositifs médicaux, l'unité de reconstitution des cytotoxiques et l'unité de stérilisation.

Le projet de recrutement

Nous recherchons un(e) pharmacien(ne) référent(e) pour animer notre projet de service en pharmacie clinique : pilotage d'équipe et déploiement de l'activité. Des missions sont déjà engagées sur cette thématique depuis plusieurs années, notre souhait est de les consolider, les améliorer et les déployer. Il s'agit notamment de la conciliation médicamenteuse d'entrée et de sortie, de l'éducation thérapeutique du patient, ainsi que des entretiens pharmaceutiques. Les projets sont décrits ci-dessous :

- **Conciliation médicamenteuse d'entrée et de sortie** : déploiement à de nouvelles unités de soins.
- **Education thérapeutique du patient** : poursuite de notre programme déjà en cours en psychiatrie.
- **Entretiens pharmaceutiques** : poursuite de l'activité déjà en place au sein de l'HDJ de cardiologie ; mise en place au sein d'une nouvelle HDJ somatique en psychiatrie ; mise en place au sein d'une nouvelle Unité d'Accès Vasculaire.
- **Analyse pharmaceutique** des prescriptions médicamenteuses informatisées.
- **Collaboration sur d'autres projets** : HAD ; collaboration avec le REIPO ; lien ville-hôpital.

Missions de la PUI

En fonction de l'organisation de ses missions et de ses appétences, le candidat pourra participer aux autres missions de la PUI :

- **Gestions des médicaments et des dispositifs médicaux à la PUI** : Gestion des stocks (passation des commandes, changements de marché, ruptures, périmés, modalités de stockage et de conservation...), encadrement des préparateurs (réunion technique, formation et habilitation).
- **Qualité et des gestions des risques en transversalité** : Membre actif du groupe d'analyse et de suivi des événements indésirables, gestion des déclarations des événements indésirables liés au circuit du médicament et des dispositifs médicaux en lien avec le service qualité, participation aux travaux demandés par les institutions (certification, inspection, CAQES...), référent gestion des risques (suivi des non conformités, cartographies, plans d'actions...).
- **Qualité au sein de la PUI** : Participation au pilotage de la PUI par la production d'indicateurs d'activité ou de qualité.
- **Comités/commissions** : Participation aux différentes sous-commissions de la CME (CLUD, COMEDIMS, CDU...), participation au Comité Gestion des risques.
- **Participation à la continuité de l'activité** : le pharmacien participe aux astreintes pharmaceutiques.
- **Accès au plan de formation annuel de l'établissement.**

Multiples possibilités statutaires et contractuelles – Horaire de travail



Praticien hospitalier

Grilles statutaires

Praticien contractuel

- Motif 1 : max. 6 500 €
- Motif 2 : 9 900 € -13 500 €
- Motif 3 : 5 900 € - 9 500 €

Horaire de travail

les horaires de travail s'appliquent selon les heures d'ouverture de la PUI, du lundi au vendredi de 9h à 18h. Une présence pharmaceutique est assurée le samedi de 8h30 à 12h30, et une astreinte pharmaceutique en dehors des heures d'ouverture de la PUI.

Temps de travail additionnel

rémunéré au-delà des obligations de service (renforts dans d'autres unités hors affectation d'origine, travail sur dossiers etc.)

Conditions d'exercice exceptionnelles



Chambre de garde et repas sur site



Possibilité de télétravail



Logement à titre gracieux pendant 3 mois, puis loué en échange d'une participation financière



Conciergerie pour votre accueil 24h/24 et 7j/7



Accompagnement pour l'inscription des enfants en structures scolaires, en crèche ou chez une assistante maternelle



Transport entre l'aéroport de Blagnac ou la gare SNCF de Toulouse Matabiau et le CHAC ou votre logement
Mise à disposition d'un véhicule sur demande



Si souhaité, étude de la candidature de votre conjoint au sein de l'établissement et/ou auprès des administrations et entreprises du territoire